

Colmar, le 13 septembre 2013

La directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs

- les directrices et directeurs d'écoles maternelles et élémentaires publiques
- les professeurs ressources en informatique ;
- les enseignants du 1^{er} degré ;
- **Pour attribution -**

- les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargé(e)s de circonscription du 1^{er} degré ;
- **Pour information -**

Cabinet
de la directrice
académique

Objet : Utilisation des Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC) et de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs.

P.J : Propositions de chartes d'usage (adultes et élèves) des TUIC et d'Internet à l'école.

Téléphone
03 89 21 56 14
Fax
03 89 24 59 83
Mél.
i68cab
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70 548
68021 Colmar cedex

Les programmes d'enseignement de l'école primaire et le Socle Commun de Connaissances et de Compétences rappellent la mise en œuvre du Brevet Informatique et Internet (B2i) niveau école. L'évaluation des compétences du B2i niveau école fait l'objet d'un travail régulier dans l'ensemble des domaines d'apprentissage. Le suivi de la progression de l'élève dans son acquisition s'effectue dans le cadre du livret personnel de compétences de l'élève (compétence 4 du Socle) et du référentiel du B2i niveau école.

À l'école maternelle, les programmes prévoient que les élèves découvrent les objets usuels (notamment les ordinateurs) et comprennent leur usage et leur fonctionnement : à quoi ils servent et comment on les utilise.

Au CP et au CE1, Les élèves commencent à acquérir les compétences constitutives du B2i. Ils découvrent et utilisent les fonctions de base de l'ordinateur. Ils sont amenés à l'utiliser : écriture au clavier, utilisation d'un dictionnaire électronique.

Au cycle des approfondissements, l'usage des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC) s'intensifie et impose l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet. Dès l'école primaire, une attitude de responsabilité dans l'utilisation de ces outils interactifs doit être visée. Le programme du cycle des approfondissements pour les TUIC est organisé selon cinq domaines déclinés dans les textes réglementaires définissant le B2i :

1. S'approprier un environnement informatique de travail ;
2. Adopter une attitude responsable ;
3. Créer, produire, traiter, exploiter des données ;
4. S'informer, se documenter ;
5. Communiquer, échanger.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses écoles ont déjà mis en œuvre un usage régulier des TUIC par les élèves. Cet engagement a été encouragé et accompagné par différents plans d'équipement informatique dans de nombreuses communes.

L'entrée de l'école dans l'ère du numérique souhaitée par le Ministre, engage à poursuivre résolument dans cette direction, tout en veillant à l'apprentissage progressif

par les élèves d'une attitude responsable dans l'utilisation de ces outils. À cet effet, la circulaire n°2004-035 du 18-02-2004 sur l'usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et la protection des mineurs indiquait l'obligation de la contractualisation de l'usage d'Internet par les personnels (charte « école ») et demandait la mise en place d'une telle démarche pour les élèves (charte « élèves »).

Ces chartes, qui existent déjà dans de nombreuses écoles, doivent être généralisées. Elles devront être présentées en Conseil d'école et annexées au règlement intérieur de l'école.

Les propositions de chartes jointes à cette circulaire donnent un cadre qui pourra être adapté à chaque situation locale.

Par ailleurs, il convient de vérifier que les ordinateurs utilisés par les élèves lorsqu'ils se connectent à Internet, dans le cadre de séances pédagogiques préparées, organisées et encadrées, disposent d'un système de filtrage adéquat et adapté des contenus.

Sur ces différents points, les professeurs ressources en informatique peuvent être utilement consultés par les équipes pédagogiques pour la mise en place des chartes utilisateurs et l'accompagnement des projets relatifs à l'utilisation des TUIC et d'Internet à l'école. Enfin, le site www.eduscol.education.fr partie « Enseigner avec le numérique » propose également un ensemble de ressources sur ce sujet.

Je vous remercie pour votre implication et votre engagement dans la mise en œuvre de l'usage raisonné et responsable des TUIC et d'Internet à l'école.



Maryse SAVOURET